

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 2 mars 2015 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2- Adoption de l'ordre du jour

2015-03-53

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal
- 7- Congrès 2015 de l'ADMQ : inscription
- 8- 2757-0639 Québec inc. : remboursement des taxes foncières sur la valeur du lot 4 392 215 (ancien rang de la Rivière Est)
- 9- Bureau municipal : installation d'un rideau métallique dans le bureau de poste
- 10- Visite de prévention incendie des bâtiments municipaux : vérification des systèmes d'alarme incendie
- 11- Rapiéçage mécanisé et manuel 2015 : contrat
- 12- Fauchage le long des chemins 2015 : contrat
- 13- Compteurs d'eau : achat
- 14- Urbanisme :
 - 14.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : renouvellement de mandat
 - 14.2 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : avis de motion
 - 14.3 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : premier projet
 - 14.4 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle : avis de motion
 - 14.5 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle : premier projet
 - 14.6 Mandat pour la révision des plans d'urbanisme et de zonage
- 15- Embellissement : commande de fleurs

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

- 16- Centre de dépannage de Sainte-Brigide : incompatibilité de la nouvelle politique de location du Centre municipal avec le type d'activités de l'organisme
- 17- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 18- Varia
- 19- Période de questions
- 20- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire ajournée du 2 février 2015

2015-03-54

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2015 ajournée faute de quorum;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'approuver, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2015 ajournée faute de quorum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 2 février 2015

2015-03-55

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 ajournée faute de quorum;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 ajournée faute de quorum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Procès-verbal de la séance ordinaire reprise le 6 février 2015

2015-03-56

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire reprise le 6 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire reprise le 6 février 2015, avec la correction suivante :

À la résolution numéro 2015-02-27, remplacer « *Considérant que Madame la conseillère Carole Laroche demande plusieurs **modifications** à ce procès-verbal;* » par « *Considérant que Madame la conseillère Carole Laroche demande plusieurs **corrections** à ce procès-verbal;* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 février 2015

2015-03-57

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 février 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015

2015-03-58

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015;

Considérant que lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2015, les membres du Conseil municipal ont reporté l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, étant donné que Madame la conseillère Carole Laroche demandait plusieurs corrections à ce procès-verbal (réf. résolution No 2015-02-27);

Considérant que les membres du Conseil municipal ne sont pas prêts à adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de reporter à la prochaine séance du Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2015-03-59

Une liste des comptes à payer au 2 mars 2015 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 106 981,38 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2015-03-60

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 2 mars 2015. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal

2015-03-61

Considérant que les membres du Conseil municipal doivent participer à des comités et se partager diverses tâches au cours de leur mandat;

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent mettre à jour la liste des comités et des tâches attribués aux membres du Conseil municipal (réf. résolutions Nos 2013-11-230, 2014-03-48 et 2014-05-107);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'attribuer les comités et les tâches à chacun des membres du Conseil municipal de la façon suivante :

Monsieur le maire Mario van Rossum :

- Régie intermunicipale d'incendie
- Sûreté du Québec
- sécurité civile
- OBV Yamaska
- Comité des nouveaux arrivants

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

Monsieur le conseiller André Côté (siège No 1) :

- Régie intermunicipale d'incendie
- bâtiments
- voirie
- égout et aqueduc

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau (siège No 2) :

- voirie
- égout et aqueduc

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann (siège No 3) :

- Régie intermunicipale d'incendie
- Conseil d'établissement
- transport adapté

Madame la conseillère Diane Thériault (siège No 4) :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité des Loisirs de Sainte-Brigide
- Comité d'embellissement
- mairesse suppléante et substitut à la MRC du Haut-Richelieu

Madame la conseillère Carole Laroche (siège No 5) :

- Office municipal d'habitation
- Comité de la bibliothèque

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu (siège No 6) :

- sécurité civile
- bâtiments
- voirie
- égout et aqueduc

Dissidente : Madame la conseillère Carole Laroche, qui n'est pas d'accord avec les comités qui lui ont été attribués.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7- Congrès 2015 de l'ADMQ : inscription

2015-03-62

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, au congrès 2015 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015;
- d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 488 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de stationnement de Madame Papineau relativement à ce congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

8- 2757-0639 Québec inc. : remboursement des taxes foncières sur la valeur du lot 4 392 215 (ancien rang de la Rivière Est)

2015-03-63

Considérant que, suite à la réforme cadastrale entrée en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide le 5 avril 2011, il est apparu que le lot 4 392 215 (ancien rang de la Rivière Est) était toujours la propriété de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le lot 4 392 215 est inscrit au rôle d'évaluation sous le matricule 4126-40-4965, propriété de la compagnie 2757-0639 Québec inc. puisque celle-ci occupe ledit lot et est réputée en être la propriétaire en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)*;

Considérant que, lors d'une rencontre tenue le 10 février 2015, les actionnaires de la compagnie 2757-0639 Québec inc. ont demandé aux membres du Conseil municipal un remboursement des taxes foncières sur la valeur du lot 4 392 215, et ce, depuis la réforme cadastrale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de rembourser à la compagnie 2757-0639 Québec inc. les taxes foncières du lot 4 392 215 (ancien rang de la Rivière Est) payées depuis le 5 avril 2011, soit un montant de 199,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

9- Bureau municipal : installation d'un rideau métallique dans le bureau de poste

2015-03-64

Considérant que pour faciliter l'accès des citoyens aux casiers postaux à l'intérieur du bureau de poste situé dans l'édifice municipal, les membres du

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

Conseil municipal ont décidé d'installer le rideau métallique de la voûte municipale dans le bureau de poste, et ce, de façon à séparer la section bureau de la section casiers;

Considérant l'estimation datée du 3 novembre 2014 de Monsieur Jacques Charbonneau concernant les travaux de relocalisation du rideau métallique, soit un montant de 528,89 \$ incluant toutes les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de demander à Monsieur Jacques Charbonneau d'effectuer les travaux nécessaires afin d'installer le rideau métallique de la voûte municipale dans le bureau de poste.

Dissidents : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
Madame la conseillère Carole Laroche

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10- Visite de prévention incendie des bâtiments municipaux : vérification des systèmes d'alarme incendie

2015-03-65

Considérant que le technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a transmis deux lettres datées du 2 février 2015 à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville indiquant que le réseau d'alarme incendie doit être inspecté annuellement par une compagnie certifiée et qu'il est requis de le faire pour les bâtiments municipaux situés au 510, 9e Rang (Centre municipal) et au 720, rue Principale (garage municipal et caserne), lesquels sont munis d'un système manuel d'alarme incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander à Électrovision Benoît enr. de procéder à l'inspection du réseau d'alarme incendie dans les bâtiments municipaux situés au 510, 9e Rang et au 720, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Rapiéçage mécanisé et manuel 2015 : contrat

2015-03-66

Considérant que lecture est faite des soumissions reçues pour le rapiéçage mécanisé et manuel 2015, à savoir :

Béton Mobile St-Alphonse inc.	188 261,49 \$
Asphalte des Cantons, div. de Sintra inc.	196 211,33 \$
Pavage du Haut-Richelieu inc.	198 313,47 \$
Construction Bau-Val inc.	198 740,55 \$
Pavages Maska inc.	210 374,81 \$
Pavage Citadin inc.	211 439,02 \$
Construction DJL inc.	248 410,90 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat de rapiéçage mécanisé et manuel 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Béton Mobile St-Alphonse inc., selon les termes du devis, le tout pour un montant de 188 261,49 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Fauchage le long des chemins 2015 : contrat

2015-03-67

Considérant que lecture est faite des soumissions reçues pour le fauchage le long des chemins 2015, à savoir :

Gérald Duval	7 128,45 \$
André Paris inc.	7 961,45 \$
Mini-Excavations G.A.L. inc.	33 747,92 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gérald Duval, selon les termes du devis, le tout pour un montant de 7 128,45 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Compteurs d'eau : achat

2015-03-68

Considérant qu'il serait opportun que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville procède à l'achat de quelques compteurs d'eau afin de les conserver en réserve pour les vendre aux propriétaires de maisons nouvellement construites sur le territoire desservi par le réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 12 compteurs d'eau chez Spécialités d'aqueduc Corix, incluant les pièces nécessaires pour le branchement, le tout pour un montant de 2 156,40 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

14- Urbanisme

14.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : renouvellement de mandat

2015-03-69

Considérant que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'une durée de deux ans et est renouvelable;

Considérant que le mandat de Monsieur Marcel Picard se termine en mars 2015;

Considérant que Monsieur Picard désire renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de renouveler le mandat de Monsieur Marcel Picard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de deux ans se terminant en mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : avis de motion

Avis de motion

Madame la conseillère Diane Thériault donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme, et ce, afin de créer une affectation industrielle.

14.3 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : premier projet

2015-03-70

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire créer une affectation du sol « Industrielle »;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU que le premier projet du règlement numéro 2015-357-1 modifiant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin de créer une affectation « Industrielle » soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

ARTICLE 2

Le chapitre 7 est modifié par l'ajout de l'article 7.5, tel qu'il suit :

« 7.5 L'affectation industrielle

Cette affectation regroupe le territoire occupé par l'usine de fabrication de résidences modulaires située à l'extrême nord du périmètre urbain.

La densité d'occupation du sol prévue est faible, soit une densité maximale moyenne de 2 établissements par hectare. »

ARTICLE 3

Le plan PL-357-2 est modifié par le plan se trouvant à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(L'annexe A du présent règlement fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduite.)

Dissidente : Madame la conseillère Carole Laroche

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2015-357-1 se tiendra le mardi 7 avril 2015 à 19h45.

14.4 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle : avis de motion

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, et ce, afin de créer une zone industrielle.

14.5 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle : premier projet

2015-03-71

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire créer la zone I-1 à même la zone Mic-2 et une petite partie de la zone A-5;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

ET RÉSOLU que le premier projet du règlement numéro 2015-358-1 modifiant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de créer la zone I-1 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages de la zone Mic-2 est abrogée.

ARTICLE 3

La grille des usages de la zone I-1, se trouvant à l'annexe A du présent règlement, est ajoutée.

ARTICLE 4

Le plan PL-358-2 est modifié par le plan se trouvant à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Les annexes A et B du présent règlement font partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduites.)

Dissidente : Madame la conseillère Carole Laroche

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2015-358-1 se tiendra le mardi 7 avril 2015 à 19h45.

14.6 Mandat pour la révision des plans d'urbanisme et de zonage

2015-03-72

Considérant que plusieurs modifications doivent être apportées aux plans d'urbanisme et de zonage de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, afin qu'ils reflètent avec exactitude la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander au Service d'urbanisme de la MRC du Haut-Richelieu d'effectuer la mise à jour des plans d'urbanisme et de zonage de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi que la mise à jour des plans accompagnant les projets de règlements numéros 2015-357-1 et 2015-358-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

15- Embellissement : commande de fleurs

2015-03-73

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de commander des fleurs pour les platebandes des édifices municipaux et des panneaux de bienvenue, le tout pour un montant de 112,60 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Centre de dépannage de Sainte-Brigide : incompatibilité de la nouvelle politique de location du Centre municipal avec le type d'activités de l'organisme

2015-03-74

Considérant que, selon la nouvelle politique de location du Centre municipal adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, les organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus par la Municipalité ont droit à une location gratuite par mois et toute location supplémentaire est facturée à raison de 50 % du prix de location fixé pour un résidant (réf. résolution No 2015-01-17);

Considérant que le Centre de dépannage de Sainte-Brigide est un organisme de services à la population et non un organisme de loisirs;

Considérant que la nouvelle politique de location du Centre municipal est incompatible avec le type d'activités du Centre de dépannage de Sainte-Brigide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de ne pas facturer le Centre de dépannage de Sainte-Brigide pour l'utilisation du Centre municipal, et ce, même si cet organisme doit parfois utiliser le Centre plus d'une fois par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de février 2015.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

18- Varia

18.1 Ferme Daigneault s.e.n.c. : demande de modification au règlement de zonage pour un centre de transbordement de grain commercial

2015-03-75

Considérant la lettre datée du 9 décembre 2014 de Ferme Daigneault s.e.n.c. demandant la modification du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'activité commerciale d'un centre de séchage et d'entreposage de grain;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mars 2015**

Considérant que suite à cette lettre, un avis de motion a été donné le 12 janvier 2015 à l'effet que le Conseil municipal adoptera un règlement amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages de la zone A-6 pour autoriser les centres de transbordement de grain commerciaux (réf. procès-verbal du 12 janvier 2015, point 13.2, page 2848);

Considérant que Madame la conseillère Carole Laroche pose des questions concernant le suivi de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de tenir une rencontre afin de discuter de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

20- Levée de la séance

2015-03-76

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire